

**DATE DU CONTRÔLE** 

ADRESSE DU CONTRÔLE

### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social Siège d'exploitation 5rue HauteVoie, 4537Verlaine Siège d'exploitation Siège 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux d'exploitation N° Compte BE57 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél.

E-mail

Site internet



TVA BE0536501654

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 73/2023/96768/01:1

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

**EXEMPLAIRE ORIGINAL** 

08/01/2024

Rue des Haies 126 - 6001 Charleroi

**AGENT VISITEUR** 

**Antoine Souply-Pierard** TYPE DE CONTRÔLEVisite de contrôle (6.5.)

RÉF. 73/2023/96768/01:2

(+32) 02 88 02 171

info@certinergie.be

www.certinergie.be







### > DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue des Haies 126 - 6001 Charleroi
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle	Demande dans le cadre d'une vente
Autre	Etude du Notaire Nathalie Husson
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)
L'examen de conformité de l'extension et/ou la modification de l'installation électrique	ne porte que sur le rez de chaussee et la cave.

### DONNÉES DURACCORDEMENT

*BONNELSBONAGOON BEMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	16388984
Index jour/nuit	003175,4/003450,0
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	XVB 5G16mm2
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	21A

### , CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s)	de position Sans	objet	Nombre de tableaux 1	Nombre de circuits	17+4reser ves
Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	[	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type	e A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets		Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type	A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (W)	Pas mesurable	F	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK Pas OK Pas	OK 5,79 OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	Pas vérifiable - pas accessible		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK	
Test de continuité	Pas concluant	F	Protection contre les contacts directs		
Contrôle boucle de défaut	Concluant	F	Résistance générale d'isolement (MW)		
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	A	Adéquation DPCDR – prise de terre		
		A	Adéquation protections surintensités – sections		

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans

le meuble de sdb

## **CONCLUSION: NON CONFORME**



A la date du 08/01/2024 , l'installation électrique de Rue des Haies 126 - 6001 Charleroi n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension. Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 08/01/2025.

Signature de l'agent





### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social Siège d'exploitation <sup>5</sup>rue HauteVoie, 4537Verlaine Siège 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation d'exploitation N° Compte BE57<sup>599</sup> Brusselsesteenweg, 3090 Overijse 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

(+32) 02 88 02 171 info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be

TVA BE0536501654

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 73/2023/96768/01:1

RÉF. 73/2023/96768/01:2

### **, LISTE DES INFRACTIONS**

• Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. -

Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. 
Il manque des de 1.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.

La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des dispersion de la papareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.

L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/out. - 5.4.3.5.;5.1.5.

interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés.

Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. - 4.2.2.1.;4.2.2.3. Prises a contact de terre lateral (schuko) interdites (dans le meublide lit de la chambre) La résistance de dispersion de la prise de terre n'a pas pu être mesurée car le sectionneur de terre n'était pas accessible, était cassé ou absent ou n'a pas pu être ouvert (écroux oxidés ou autre).

Tél.

E-mail

### > REMARQUES

• • Nousnepouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions

L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

- Lors du prochain contrôle, un accès aux liaisons équipotentielles principales (compteur
- d'eau, de gaz, chaufferie) devra être fourni.

  La section des conducteurs d'alimentation de la cuisinière et apparenté est à vérifier, les plans (ou leur absence) et le repérage insuffisant n'ont pas permis de le faire.

#### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu : a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ; b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ; c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ; d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ; e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électrique tout modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique; g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique. In) si des infractions on té éconstatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions aut terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



### CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social Siège d'exploitation5rue HauteVoie, 4537Verlaine
Siège d'exploitation Siège156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
d'exploitation N° Compte BE57599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
0688 9789 1035 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél.(+32) 02 88 02 171E-mailinfo@certinergie.beSite internetwww.certinergie.be



# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 73/2023/96768/01:1

TVA BE0536501654

RÉF. 73/2023/96768/01:2

, ANNEXES

Autre(s)



